

Extrait du registre des délibérations

Séance du 10 Avril 2017

L'an 2017 et le 10 Avril à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances : Salle du Conseil - Mairie de Vernantes, sous la présidence de M. MOREAU Étienne, Maire.

Présents : M. MOREAU Étienne, Maire, Mmes : FUSELLIER Nathalie, GRÉGOIRE Valérie, RIQUIN Sandra, TARDIVEL Jacqueline, MM : DA SILVA Manuel, FONTENY Yann, FRÉMONT Thierry, GROSBOIS Thierry, NEAU Patrice, PACORY Christian, PAPOT Thierry, PASQUIER Jacky, POIRIER Florent.

Excusées ayant donné procuration : Mmes : BREFORT Sylvie à Mme RIQUIN Sandra, DESCHAMPS Gisèle à M. PAPOT Thierry.

Excusées : Mmes : DESCHAMPS Sandra, DESMARRES Sandrine, TALLUAU Pascale.

Nombre de membres
Afférents au Conseil Municipal : 19
Présents : 14

Date de la convocation : 05/04/2017
Date d'affichage : 05/04/2017

A été nommé secrétaire : M. POIRIER Florent.

Approbation du compte-rendu de la précédente réunion

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents, approuve le compte-rendu de sa réunion en date du 28 mars 2017.

1 - Taux d'imposition 2017

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de ne pas modifier les taux des contributions directes pour l'année 2017 et les maintient ainsi qu'il suit, identiques à ceux appliqués en 2016 :

- Taxe d'habitation	:	12,05 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties	:	20,39 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties	:	32,51 %

2 - Budget Principal : Vote du Budget Primitif 2017

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le Budget Principal 2017 de la Commune :

* Fonctionnement	
- dépenses	2 393 069,00 €
- recettes	2 393 069,00 €
* Investissement	
- dépenses	2 082 492,00 €
- recettes	2 082 492,00 €

3 - Acquisition des bâtiments de l'ancienne boulangerie sise 10, rue de Jalesnes

Consécutivement aux visites effectuées des bâtiments de l'ancienne boulangerie sise au n°. 10 de la rue de Jalesnes et après avoir délibéré à nouveau sur leurs possibles futures destinations, les membres du Conseil Municipal décident l'acquisition de ce bien immobilier.

Il est donné tous pouvoirs à Monsieur le Maire afin que celui-ci procède aux démarches relatives à cet achat et signe les actes y afférents.

4 - Droit de préemption urbain : Rétrocession de cette délégation par la Communauté d'Agglomération Saumur - Val de Loire à ses communes membres

La Communauté d'Agglomération Saumur - Val de Loire ayant décidé, à l'occasion de la réunion de son Conseil Communautaire, la rétrocession à ses communes membres, de la délégation relative au droit de préemption urbain, le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, accepte cette décision.

5 - Cimetière communale : Tarif des concessions pour les cavurnes

Le Conseil Municipal décide de fixer, ainsi qu'il suit, les tarifs des concessions pour les cavurnes à compter du 10 avril 2017 :

- concession de 15 années	:	65,00 €,
- concession de 30 années	:	110,00 €.

Questions diverses :

Le Conseil Municipal décide de répondre favorablement à la demande de mise à disposition des locaux de l'école publique Eugène Livet qui lui a été soumise par l'Association Familles Rurales pour la prochaine période d'ouverture estivale de l'Accueil de Loisirs "Les Petites Souris".